



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°70-2020-116

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2020

Sommaire

Préfecture de Haute-Saône

70-2020-06-16-001 - AR portant attribution de la médaille de bronze et de la lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 14 juillet 2020 (2 pages)

Page 3

Préfecture de Haute-Saône

70-2020-06-16-001

AR portant attribution de la médaille de bronze et de la
lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de
l'engagement associatif, au titre de la promotion du 14
juillet 2020

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREFECTORAL N°

du 16 JUIN 2020

Préfecture
Direction des Services du
Cabinet
Bureau de la représentation
de l'Etat

portant attribution de la médaille de bronze et de la lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 14 juillet 2020

LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

- VU le décret n°69-942 du 14 octobre 1969, modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
 - VU le décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
 - VU l'arrêté en date du 5 octobre 1987 du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la jeunesse et des sports, fixant les modalités d'application du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
 - VU la décision en date du 22 avril 1988 du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la jeunesse et des sports, relative à la création d'une lettre de félicitations, avec citation au bulletin officiel de la jeunesse et des sports, récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports ;
 - VU l'arrêté préfectoral n°2016-159 du 28 juin 2016 portant création et composition de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 70-2017-09-25-006 du 25 septembre 2017 portant renouvellement des membres de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
 - VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône, Mme Fabienne BALASSOU ;
 - VU l'avis de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, consultée par mail le 14 mai 2020 en raison de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Sur la proposition de la directrice des services du cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est attribuée aux personnes suivantes :

- Mme Myriam CARISEY, animatrice de cours de zumba à l'ADAPEI d'Héricourt et Saint-Sauveur et à l'association « l'Aventurine » à Saulnot

- M. Patrice COLINET, fondateur du bike and run « la Chanitoise » à Champlitte ;
- M. DIEUDONNÉ Gilbert, créateur et organisateur de la compétition en eau libre à Gray
- Mme HOFFMANN Sandrine, présidente et animatrice de « Dance 70 » à Champagny,
- Mme JEANMOUGIN Valérie, secrétaire de l'association « Dance 70 » à Champagny,
- M. VINEL Pascal, enseignant et dirigeant du judo-club de Saint-Germain.

Article 2 : Une lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est attribuée aux personnes suivantes :

- Mme AUGIER Adeline, cheftaine des louveteaux-jeannettes, responsable d'unité des pionniers-caravelles et responsable de l'accueil de scoutisme de Gray,
- M. CHAUFOUR Romain, chef des louveteaux-jeannettes, responsable d'unité des pionniers-caravelles et responsable de l'accueil de scoutisme de Vesoul,
- Mme DESFLAMMES Morgane, aide à l'organisation du téléthon, du loto, du tarot et du carnaval de Rioz,
- M. GENGA Orlando, dirigeant d'équipes de jeunes au football-club du pays minier à Champagny,
- M. LAMBELIN Olivier, animateur au judo-club de Champagny,
- Mme LOVISA Aurélie, encadrement des jeunes judokas au judo-club de Champagny,
- M. MORIN Philippe, trésorier et porte-drapeau départemental de l'association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air à Echenoz-la-Méline.

Article 3 : La directrice des services du cabinet et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Vesoul, le **16 JUIN 2020**

la préfète,



Fabienne BALUSSOU